



la Gazette de Milon

À la Une

**Retrospective 2023 :
les rencontres qui ont rythmé
la vie sociale des Milonais**

À LA UNE / VIE SOCIALE

- 4** Galette des rois
- Repas des Ainés
- Course Paris-Nice
- Afterworks
- Chasse aux œufs
- Nettoyage du printemps
- Randonnée équiculture
- Feu de la Saint-Jean
- Fête du village
- Journée du Patrimoine
- Entretien du cimetière
- Halloween
- Cérémonie du 11 nov.
- Diplôme du brevet
- Galette des rois
- et vœux du maire



4



ENVIRONNEMENT

- 10** Chenilles urticantes
- Biodéchets
- Dépôts sauvages
- Face à la crise énergétique
- Pollution du Rhodon



10

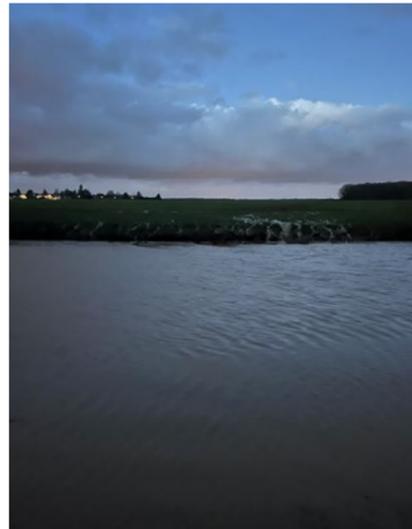


AMÉNAGEMENTS

- 14** Route de Romainville
- Voies cyclables à Milon
- Défense incendie
- Fibre, la fin du cuivre
- Ruissellement



14



VIE COMMUNALE

- 18** Finances
- Délibérations du Conseil municipal

VIE LOCALE

- 20** Urbanisme
- Gestion du cimetière
- Recensement
- Chasse
- 24** État civil
- Nouveaux arrivants
- Numéros d'urgence

La Gazette de Milon
 Bulletin municipal
 de Milon la Chapelle
 N°27 | Hiver 2023-2024
 Tirage : 140 exemplaires.

Responsable de la publication : Pascal Hamon
 Rédaction : Caroline Tchekhoff, Pascal Hamon, Jacques Pelletier
 Crédit photo : Bernard Boutouyrie, Jocelyne Bellon,
 Eric Aynaud, Valérie Bouygues, Fabrice Lendormy
 Impression : INOV Les Essarts le Roi
 Conception graphique : effet-immédiat.com - Carole Mizrahi

Milon la Chapelle fait partie de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) et du SIVOM de la région de Chevreuse.

Le mot du maire



2024 - une année apaisée et sereine

L'année 2023 s'est terminée dans un contexte géopolitique préoccupant : plus d'une dizaine de conflits ont éclaté dans le monde, en Ukraine, au Proche Orient, en Azerbaïdjan, au Yémen...

De plus, l'autre grand enjeu de notre temps est la lutte contre le changement climatique.

2024 verra la poursuite du plan d'action de sobriété énergétique : pour rappel, l'objectif est d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Nous avons engagé des actions permettant de réduire la facture d'électricité de la commune qui avait doublé en 2023.

Ce défi collectif concerne la commune mais aussi nous tous individuellement. Il s'agit de troquer la logique du « toujours plus » contre celle du « juste nécessaire ».

Conformément aux obligations réglementaires, nous travaillons à la CCHVC sur le Plan Climat Air Énergie Territorial, qui a pour objet de coordonner les différents acteurs du territoire (habitants, entreprise, association, communes) avec pour mission les transitions énergétiques.

À la suite du changement climatique et des pluies très intenses, nous devons maîtriser au mieux le ruissellement pour éviter les inondations.

Notre travail avec la CCHVC nous permet de poursuivre la planification de nouveaux axes cyclables et Milon a déjà inscrits deux nouveaux projets dans son schéma directeur.

Les études concernant la route de Romainville s'achèvent, et le projet verra la mise en œuvre d'une piste cyclable, et un flux de circulation de véhicules maîtrisé. Ceci nécessitera une réfection de la voirie dû aux affaissements.

Concernant les transports, nous subissons depuis le début de l'année de grandes difficultés, puisqu'île de France Mobilité a attribué les lignes de la Vallée de Chevreuse à TRANSDEV. Nous espérons que le service sera rétabli au plus vite.

Toujours à la CCHVC, le déploiement de la vidéo protection que nous avons confié à Seine et Yvelines numérique a été repris par IngenierY et nous mettons tout en œuvre pour son installation cette année.

En 2024, notre pays accueille les Jeux Olympiques et plusieurs de nos communes, verront passer les épreuves cyclistes homme et femme, les **2 et 3 août 2024**.

L'organisation d'événements sociaux et de retrouvailles conviviales restera au cœur de notre programme cette année. Nous continuerons à nous rencontrer, à rire et à partager. Cap en 2024 sur des rendez-vous sportifs aussi (randonnée pédestre, rallye vélo...). Nous cherchons d'ailleurs des volontaires pour renforcer l'équipe organisatrice d'événements.

En 2024, avec vous et pour vous, nous continuerons à travailler pour que notre village puisse vous offrir un cadre de vie serein toujours plus beau et plus vert.

Que cette année puisse être apaisée et sereine sur le plan national et international.

Qu'elle soit l'occasion pour chacun de nous, par son engagement et son civisme quotidien, de contribuer au bien-être de tous.

Au nom du Conseil municipal, je vous adresse mes meilleurs vœux de santé et de bonheur, et que la vie reste belle à Milon.

Pascal HAMON
 Maire de Milon la Chapelle

La vie sociale à Milon en plein essor !

Retour en images sur les principaux évènements qui ont rythmé la vie de notre village au cours de ces derniers mois.

Janvier 2023



Comme chaque année, à l'occasion des Vœux du Maire, de nombreux Milonais se sont réunis le 8 janvier 2023 dans la Salle du Conseil pour se souhaiter la bonne année et pour partager ensemble la traditionnelle **galette des rois**.



Mars 2023



Après le succès des premiers **Afterwork** en 2022, les Milonais se sont retrouvés à la mairie le soir du 10 mars pour échanger sur leur vie, leur travail, leur quotidien et leurs passions. Cette rencontre a été organisée également le 15 décembre.

Février 2023



Moments de partage et d'échanges conviviaux le 9 février autour d'un feu de cheminée à l'Auberge de la Chapelle à Milon, le temps d'un **déjeuner réunissant nos aînés**.



De jeunes Milonais accompagnés de leurs parents ont participé activement le 9 avril à notre désormais traditionnelle **chasse aux œufs** de Pâques.

Avril 2023



Mars 2023



Le 5 mars 2024, à un an des Jeux Olympiques de Paris 2024, la mythique **course cycliste Paris-Nice** est arrivée dans notre village par la RD 46 en provenance de Saint-Lambert, invitant 154 coureurs faisant partie des meilleures équipes mondiales à grimper la côte de la Madeleine (3 à 12 %). Cette épreuve aura été le point d'orgue de cette étape.



La tempête, le vent, la pluie, rien n'empêche les Milonais de prendre soin de leur village ! Merci aux villageois fidèles pour leur participation à l'opération **Nettoyage de Printemps** le 15 avril.

Avril 2023



Juin
2023



La 1^{ère} édition des **Randonnées Équiculture** a fait étape à Milon !

Élise Heim, jeune Chevroline passionnée d'équitation et élève de l'IESA (Institut d'études supérieures des arts) a imaginé - dans le cadre de son projet de fin d'études - les « Randonnées Équiculture ».

La 1^{ère} édition s'est déroulée le dimanche 11 juin 2023 par une belle journée chaude et ensoleillée. Elle a réuni 16 cavaliers à la découverte du patrimoine culturel de la Vallée de Chevreuse.

Partis du centre équestre de la Grange-Martin à Gif-sur-Yvette, ils ont traversé la forêt d'Aigrefoin pour se diriger vers le Domaine de la Geneste à Châteaufort pour une pause de 20 minutes au cours de laquelle un médiateur culturel leur a présenté l'histoire du domaine et du village.

Puis ils ont suivi la Mérentaise jusqu'à Magny-les-Hameaux village, pour une seconde pause à la maison Prairie Bonheur, histoire d'en apprendre un peu plus sur Rosa Bonheur, peintre animalière.

Ensuite, après avoir traversé le plateau, ils ont commencé leur descente vers Milon par le chemin du cimetière. Ils ont été accueillis par Valérie Bouygues aux Écuries de la Chapelle où les chevaux ont pu se désaltérer et se reposer à l'ombre des arbres tandis que les cavaliers allaient rejoindre le parking de la mairie où les attendait Pascal Hamon. Ce dernier leur avait installé quelques tables et des bancs afin qu'ils puissent savourer confortablement le repas proposé par le food truck « Burger's Valley ».

Après le repas, direction la chapelle où notre maire s'est transformé en médiateur culturel pour leur faire découvrir l'histoire de notre village et de sa chapelle.

Ravis de leur étape milonaise, les cavaliers ont retrouvé leurs montures et sont repartis vers leur point de départ.

Un grand bravo à Élise pour avoir concrétisé cette belle idée. Cette première édition était un test qui s'est avéré concluant. Espérons que ce soit le début d'une longue série et que Milon aura à nouveau l'occasion d'accueillir les randonneurs d'Équiculture !

Nous remercions très vivement Valérie Bouygues d'avoir été à l'initiative de cette journée et pour la rédaction de cet article.



Nombreux sont venus les Milonais se réunir le 24 juin autour du rituel **feu de la Saint-Jean**, et cela a fait du bien à tout le monde !



Juin
2023



Moment très attendu, la traditionnelle **Fête du village** a réuni de nombreux Milonais le 24 septembre autour d'un déjeuner champêtre convivial. Parties de pétanque et de ping-pong endiablées et rires d'enfants dans les structures gonflables ont rythmé cette journée particulièrement ensoleillée.



Septembre
2023



Septembre 2023



La belle église de «l'Assomption de la Très Sainte Vierge», a ouvert ses portes pour les **Journées du Patrimoine** les 16 et 17 septembre 2023.



Parmi les nombreux visiteurs, une trentaine est restée suspendue aux lèvres de Jocelyne Bellon qui - beaucoup d'entre vous le savent - est la doyenne de l'histoire de ce monument de la fin du 11^{ème} siècle, à propos duquel elle partage avec passion ses connaissances.

Octobre 2023



Comme tous les ans, deux opérations **Entretien du cimetière** ont lieu dont une quelques jours avant la Toussaint, le 21 octobre. Les Milonais volontaires se sont réunis pour désherber la terre et nettoyer les tombes, ces travaux pour lesquels nous remercions les Milonais ont été suivis d'un verre convivial à la mairie.



Halloween ! C'est maintenant devenu une habitude, les enfants de Milon ont parcouru le village le 31 octobre à la recherche de friandises puis ils se sont réunis à la mairie pour partager leurs butins !



Les Milonais ont rendu hommage à leurs morts pour la France lors de la **cérémonie du 11 novembre**. En amont, la **Croix Bretonne** de notre cimetière a retrouvé une nouvelle jeunesse après son nettoyage.



Novembre 2023

Deux élèves de Milon ont été récompensés lors de la remise des **diplômes du brevet** au collège Pierre de Coubertin à Chevreuse le 17 novembre : **Emma Sangouard** (mention très bien) et **Maxime Château** (mention assez bien). Une carte cadeau a été remise par la commune de Milon. Toutes nos félicitations à Emma et Maxime, et nos vœux de réussite pour la suite de leur scolarité.

Novembre 2023

Joyeux et nombreux étaient les Milonais pour partager **la galette et les vœux du maire** ce dimanche 14 janvier 2024. Il s'en est suivi un échange convivial entre voisins et plusieurs couronnes « vertes et recyclables » ont été distribuées. Rendez-vous dans un an !

Janvier 2024



Lutte contre les chenilles urticantes

Pourquoi installer des nids à mésanges ?

En France, l'oiseau le plus intéressant pour lutter contre la chenille processionnaire est incontestablement la mésange charbonnière. Cette dernière est sédentaire sur notre territoire et prélève la chenille processionnaire à tous les stades larvaires : c'est la spécialiste de la chenille processionnaire.

La mésange s'est spécialisée dans le perçage des nids d'hiver d'où elle peut prélever la totalité des chenilles occupant le cocon. Elle s'est adaptée à la nature urticante de la chenille processionnaire en dépeçant cette dernière de sa peau et de ses poils pour la consommer sans danger. Lors de l'alimentation des oisillons de la couvée, une famille de mésanges peut consommer 500 chenilles quotidiennement.

Ainsi, dans le cadre de la politique environnementale conduite par la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) et plus particulièrement de la mise en œuvre de moyens naturels et écologiques de lutte contre les chenilles processionnaires, la CCHVC a déjà mis à disposition cinq nichoirs à mésanges pour une expérimentation.

Chenilles processionnaires du chêne et du pin :

attention **aux poils**

Ces chenilles provoquent des **réactions allergiques**

Je ne m'approche pas et je ne touche pas les chenilles ou leur nid

En savoir plus ? iledefrance.ars.sante.fr

ars Agence Régionale de Santé Île-de-France

La chenille : qui est-elle ?

Il s'agit de la chenille processionnaire du chêne et du pin. On la rencontre au printemps et en été sur les chênes et en hiver sur les pins. Elle vit dans des nids accrochés aux arbres et se déplace en groupe. Ses poils urticants se détachent facilement lors d'un contact ou sous l'effet du vent et restent présents très longtemps.

Quels risques pour ma santé ?

- de fortes réactions allergiques au niveau des yeux ;
- des rougeurs et des démangeaisons sur la peau ;
- des difficultés respiratoires.

Comment me protéger ?

- je ne m'approche pas et je ne touche pas les chenilles ou leur nid ;
- je ne me promène pas sous les arbres porteurs de nids ;
- je porte des vêtements longs ;
- j'évite de me frotter les yeux pendant ou au retour d'une balade ;
- en cas de doute, je prends une douche et je change de vêtements ;
- je lave les fruits et les légumes de mon jardin ;
- j'évite de faire sécher du linge à côté des arbres infestés.

En cas de réaction allergique au niveau des yeux, de la peau ou des voies respiratoires, je consulte un médecin.

CONTACT Agence Régionale de Santé Île-de-France
Tél. : 01 44 02 00 00
iledefrance.ars.sante.fr

ars Agence Régionale de Santé Île-de-France



Pour vous procurer un nichoir à mésanges, voici une source déjà testée par quelques Milonais : www.grube.fr/jardin/preservation-de-la-nature/nichoirs/ puis choisir modèle Abri à mésanges Schwegler ou par mail info@grube.fr ou téléphone +44 805111224 (demander Madame Eckhoff).



Tri et compostage des biodéchets

Dans la continuité des changements apportés par la loi de transition énergétique, au 1^{er} janvier 2024 prend effet le tri des bio déchets.

Pour les habitants du SIEED, et donc de Milon la Chapelle, cela signifie que les bio déchets alimentaires ou de cuisine ne devront plus être mis dans la poubelle avec couvercle vert, mais valorisés sur place.

Des composteurs sont mis à votre disposition par le SIEED. Vous pouvez désormais faire votre demande sur www.sieed.fr/index.php/poubelles/composteurs.

Le président du SIEED précise qu'il appartient au producteur de

déchets de faire le tri, y compris pour les collectivités et que le SIEED étant classé par l'ADEME en mixte à dominante rurale, les vieux déchets doivent être valorisés sur place.

Comment faire du compostage domestique ? Quels déchets ?

- Les **déchets de cuisine** : épluchures, coquilles d'œuf, reste de repas, croûtes de fromage, marc de café, thé
- Les **déchets de la maison** : papier, mouchoirs, essuie-tout, carton, litière d'animaux, cheveux
- Les **déchets verts** : fleurs fanées, mauvaises herbes qui ne sont pas en graines, feuilles mortes, tonte de gazon, broyeur de branche écorce, paille, copeaux de bois.



Pour faire et utiliser le compostage, consultez le guide du compostage du SIEED sur www.sieed.fr/images/Guide_du_compostage.pdf



Suivez la recette

➔ Équilibre des déchets

Il convient de varier les apports de bio déchets en alternant les couches de déchets.

➔ Humidité suffisante

Il est important de contrôler régulièrement l'état du mélange afin de le réguler

➔ Aération du mélange

Aérer votre compost, il abrite tout un écosystème de bactéries champignons, vers de terre, cloportes, insectes, bref, des êtres vivants qui ont besoin de respirer. Mélanger le compost permet d'apporter l'oxygène nécessaire et participe à l'oxydation de la matière organique.

Île-de-France Objectif 2040 : donnez votre avis !

Le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) est un document d'urbanisme à échelle régionale qui a pour objectif de réglementer l'utilisation du sol en Île de France. L'objectif ?

- Garantir aux Franciliens un cadre de vie de qualité dans un environnement préservé à l'horizon 2040
- Un environnement protégé pour le mieux-être des Franciliens
- Une gestion stratégique des ressources franciliennes : sobriété, circularité et proximité.

Ce nouveau SDRIF- Environnemental est en cours d'élaboration depuis novembre 2021. Celui-ci fait l'objet d'une enquête publique qui aura lieu du 1^{er} février au 16 mars 2024 en vue de son approbation par le conseil d'état cet été (2024). Nous vous invitons à participer à l'enquête publique du SDRIF-E sur la plateforme dédiée en ligne : www.registre-numerique.fr/sdrif-e



Lutte contre les dépôts sauvages

Les dépôts illégaux de déchets concernent l'ensemble de la société.

Ils ont des impacts multiples et directs sur la qualité de vie, sur l'environnement et la nature, et même sur la santé publique.

Au vu de ce constat, le gouvernement a fait de la lutte contre les dépôts sauvages l'une de ses priorités.

Ces actes d'incivisme sont répréhensibles. **À Milon, toute infraction fera l'objet d'une plainte auprès de la gendarmerie** et nous

n'hésiterons pas à utiliser la vidéo protection sur les lieux communaux sensibles.

Cette année, deux plaintes ont été déposées dont une a permis d'identifier le contrevenant.

En juin 2019, le conseil municipal a instauré par délibération un tarif pour enlèvement de ces dépôts sauvages selon les modalités suivantes :

- Forfait de 80 €
- Facturation sur la base d'un décompte des frais réels, si la facture dépasse le montant du forfait.

À cela peut s'ajouter la condamnation par le tribunal d'une infraction au code de l'environnement et au code pénal.

Le 9 juin 2023, le conseil municipal a décidé d'infliger une amende de 1000 € pour tout dépôt, abandon ou déversement de déchets en lieu public ou privé par un particulier.

N'hésitez pas à nous signaler un dépôt sauvage, si d'aventure vous en trouvez sur votre chemin !

Pour rappel : les Milonais ont accès à la déchetterie de Magny-les-Hameaux.



Faire face à la crise énergétique et participer à la lutte contre le dérèglement climatique

Nous devons poursuivre les efforts collectifs de sobriété énergétique.

Chacun à son niveau, de l'État aux particuliers en passant par les entreprises et les collectivités peut jouer son rôle pour éviter la surcharge des réseaux.

Notre commune aussi est engagée dans sa transition énergétique :

- Notre commune précurseur dans **l'extinction de l'éclairage public** la nuit a immédiatement fait un effort supplémentaire en passant l'extinction à 22h30.
- Pour aller plus loin, nous étudions l'opportunité de passer dès cette année à un **éclairage Led**. À ce titre dans le cadre de la CCHVC nous avons signé un groupement de commande avec l'entreprise Prunevaille. Le devis prévisionnel est de 36 254 € et la subvention du département et de la région pourrait atteindre 80 %.
- Concernant la mairie, **les fenêtres et la porte d'entrée principale seront remplacées** à l'identique dès le printemps et la gestion du chauffage sera revue

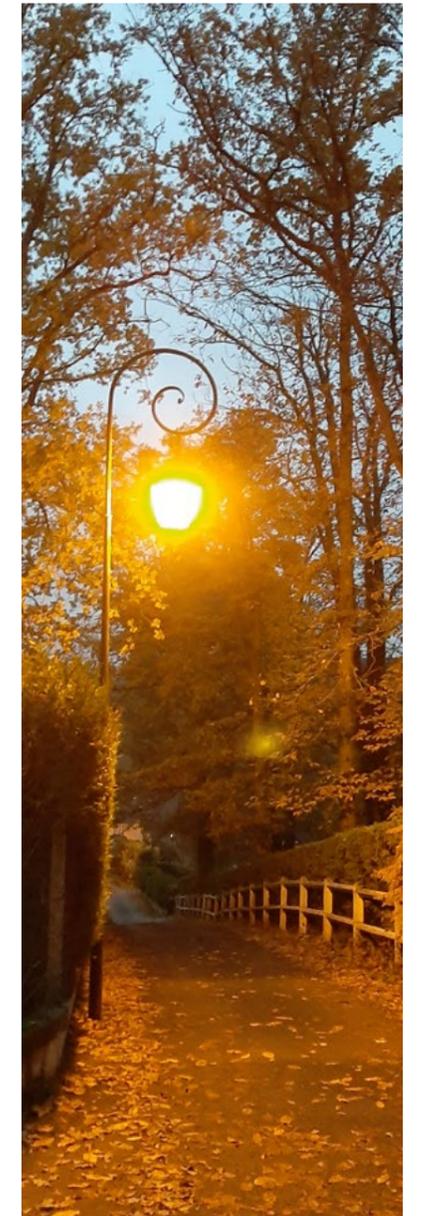
afin d'optimiser au mieux la consommation. Le montant total des travaux est de 33 507 € HT et nous avons obtenu une subvention de 6701 € (20 %) au titre de la DETR et 16 753 € (50 %) par la région soit un reste à charge pour la commune de 30 %.

Nous œuvrons aussi au chemin pour se déplacer différemment :

- continuer le développement d'une offre de mobilité transport à la demande vélo ;
- renforcer le réseau de liaison douce ;
- poursuivre la création de piste cyclable.

Quelques gestes essentiels pour chacun de nous cet hiver :

- ➔ Baisser le chauffage de 1°C
- ➔ Installer des thermostats programmables
- ➔ Éliminer les petits gaspillages (lumière, appareils électriques)
- ➔ Repérer les fuites d'eau et les réparer (une chasse d'eau qui fuit c'est plus de 600 l/j)
- ➔ Prendre des douches rapides.



i À savoir : une baisse de 1°C, c'est une économie de 7 % sur la facture de chauffage.

Pollution du Rhodon

Traque des responsables de la pollution – Acte 6

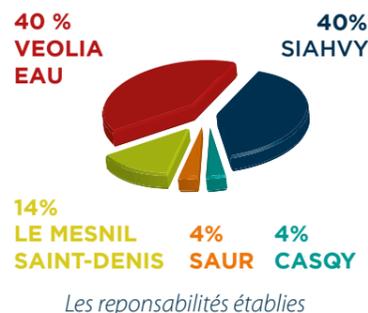
Rappel

- 1^{er} juin 2017 : nous lançons une procédure en référé en vue de la désignation d'un expert avec la mission de déterminer s'il y avait pollution du ruisseau et, si oui, désigner des responsables.
- 12 septembre 2017 : le Tribunal administratif désigne Madame Norture pour conduire l'expertise demandée. Les opérations d'expertise se sont déroulées pendant trois années.
- 7 janvier 2021 : l'Experte dépose son rapport au Tribunal administratif.

Résultats de l'expertise

Dans son rapport, l'Experte :

- 1 **préconise des travaux** à exécuter pour faire cesser ou au moins minimiser la pollution du ruisseau ;
- 2 **attribue les responsabilités** comme suit : SIAHVY 40%, VEOLIA EAU 40%, Le Mesnil Saint-Denis 14%, SAUR 3%, CASQY 3%.
- 3 **cite les montants de préjudices** allégués par les demandeurs, accepte certains d'entre eux et, pour certains autres, laisse au juge le soin d'en apprécier le bien-fondé.



Chacun sait qu'au terme d'une procédure en référé, dès l'instant où l'Expert judiciaire a déposé son rapport au tribunal, il appartient aux parties, au vu des conclusions de l'Expert, soit de transiger soit de poursuivre l'action judiciaire en introduisant une procédure au fond. Au terme de cette procédure les juges du fond prononceront un jugement de première instance définissant les responsabilités des défendeurs, le plus souvent ces juges suivent les préconisations de l'Expert Judiciaire.

Montant des préjudices

Le total des préjudices a été estimé à la somme de 221 987 €, repartis comme indiqué ci-contre.

En plus de ces frais, le PNR avait exposé des dépenses pour des analyses de l'eau du Rhodon et ses frais d'avocat, le tout pour une somme d'environ 40 000 €.

Frais d'expertise	23 977 €
Frais d'avocat	21 152 €
Atteinte à l'objet social/préjudice	82 500 €
Travaux nettoyage curage bief étang	94 358 €
Total	221 987 €

Pour une raison totalement incompréhensible, le PNR a décidé de se désolidariser des autres demandeurs et de ne plus intervenir dans l'action judiciaire.

Le PNR s'est donc privé de toute chance de récupérer auprès des parties la totalité de ces 40 000 € qui pourtant sont de l'argent public.

Station d'épuration du Mesnil et pollution du Rhodon : où en sommes-nous ?

Les autres parties ont donc lancé une procédure devant le Tribunal Administratif contre les responsables cités dans le rapport de de l'Experte Judiciaire.

Cette procédure est actuellement en cours et nous sommes dans l'attente d'une date d'audience auprès du Tribunal Administratif (le moins que l'on puisse dire est que dans notre beau pays la justice prend son temps !).

Travaux

Pour ce qui concerne le fonctionnement de la station, l'Experte judiciaire avait listé dans son rapport un certain nombre de travaux qu'elle jugeait indispensable de réaliser.

Le SIAHVY n'a pas suivi ce rapport mais a néanmoins effectué quelques travaux dans la station d'épuration actuelle et aussi la construction d'un fossé à ciel ouvert afin de court-circuiter la buse d'environ 200 m de long qui rejoignait la station au cours d'eau.

De ce fait, les effluents qui sortent de la station sont parfaitement visibles et nous constatons aujourd'hui une nette amélioration dans la qualité des eaux du Rhodon.

Enfin le SIAHVY a voté les crédits pour réaliser une station neuve à la place de la station existante. Les constructeurs de la nouvelle station ont été retenus, en 2023, à la suite d'une procédure d'appel d'offres. Les études sont en cours, ce qui laisse espérer un début de travaux pour la fin 2024 ou début 2025.

La nouvelle station devrait donc entrer en service en 2028.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.



Le Rhodon le 03/12/2023, en aval et en amont du petit pont de la Lorienterie

Rappelons la qualité très médiocre de l'eau du Rhodon avant le constat depuis juin dernier d'une nette amélioration de la qualité visuelle de l'eau, qui est considéré depuis plus de 20 ans comme le cours d'eau le plus pollué du Parc Naturel.



Route de Romainville

La commune de Magny-les-Hameaux avait fermé temporairement l'accès au hameau de Romainville pour procéder à des travaux de réseau et de voirie.

En 2021, la commune de Milon la Chapelle a sollicité l'agence Ingeniery du Département pour obtenir des conseils relatifs à l'aménagement de la Route de Romainville.

Les constats

La route de Romainville est une voie communale (VC1) et son entretien est à charge exclusive de la commune ;

- Pourtant, la Route de Romainville était fréquentée quotidiennement par un trafic moyen de 2 000 véhicules avec une pointe à 3 000 (mesures faites par Magny-les-Hameaux à l'entrée de Romainville) ;
- Les routes départementales RD 91, venant de Dampierre, et RD 906, venant de Rambouillet, étant saturées, les systèmes de navigation renvoient le flux vers cette route communale qui se situe en parallèle de ces deux routes départementales pour rejoindre Voisins-le-Bretonneux ;
- Depuis plusieurs années, compte tenu du projet du Grand Paris et de l'urbanisation constante, les flux ne font qu'augmenter, et aucune infrastructure nouvelle ne permet d'absorber cette circulation ;

- Les aménagements de sécurité déjà réalisés ne sont pas suffisants pour réduire la vitesse au cœur du village et assurer la sécurité de nos administrés.
- Depuis sa fermeture, de nombreux usagers empruntent à vélo cet itinéraire pour rejoindre le plateau de Magny-les-Hameaux. En effet, ni la RD 91 dans la côte de Port-Royal, ni la RD 906 à Saint-Rémy-lès-Chevreuse ne sont dotées de pistes cyclables permettant de rejoindre le plateau de Magny-les-Hameaux où beaucoup de pistes cyclables sont déjà opérationnelles.

L'étude

IngenierY a séquencé l'étude de la Route de Romainville en deux sections distinctes :

- La section 1 : du carrefour Romainville/Chapelle au carrefour Romainville/RD 46 (190 m) : présence d'urbanisation et d'une vie locale marquée intégrée dans une zone 30, la voirie est équipée de trottoirs revêtus et d'une écluse à rétrécissement axial.
- La section 2 du carrefour Romainville/Chapelle ou carrefour Romainville/Beaugard : côte à fort dénivelé situé dans un milieu forestier (900 m) avec 3 écluses à rétrécissement axial et des plateaux surélevés, affaissement de la chaussée sur la rive aval.

Propositions techniques

SECTION 1

- Requalification du cœur du village au niveau de la mairie, jusqu'à l'Auberge de la Chapelle ;
- Élargissement de la zone pavée devant la mairie ;
- Création d'une zone de rencontre, 20 km/h pour accroître la sécurité des piétons, vélo, trottinettes... ;
- Aménagement du stationnement ;
- Inversion du système de priorité au niveau de l'écluse du pont.

➔ Mise en place par la société EUROVIA d'une expérimentation du dispositif débutant en mars 2024 pour une durée de deux mois environ ;

SECTION 2

- Aménagement d'une liaison douce associée à une circulation restreinte en sens unique, sauf pour les riverains ;
- Assurer le partage de la voirie avec les utilisateurs de la liaison douce (cyclistes, piétons), pacifier le trafic et la vitesse des véhicules motorisés ;
- Le sens unique pour le trafic de transit serait la voie descendante ;
- Élargissement de la chaussée de 80 cm avec la construction d'une poutre de rive côté aval pour limiter l'affaissement de la chaussée.

Compte tenu des désordres sur la rive aval de la route (affaissement et instabilité du

Résultats de l'étude et projet d'aménagement

talus) Ingeniery a demandé que la commune procède à une étude géotechnique. À la suite d'un appel d'offre, la société Sol progrès a été retenue et l'étude a été réalisée en été 2023.

Conclusion de l'étude

➔ Les désordres évoluent de façon marquée par des mouvements de décohérence dans les talus des deux côtés de la route, avec un affaissement progressif régulier de la rive aval de la chaussée, en plus absence de récolte des eaux de pluie ;

➔ En l'état actuel, du fait de sa constitution et sa classe de portance insuffisante, la structure de la chaussée de la route de Romainville ne permet pas de supporter le trafic routier qui serait le sien. La route devra impérativement être confortée avant sa réouverture à la circulation.

Solution de confortement proposée

➔ Réaliser un clouage en tête du talus aval pour améliorer le coefficient de sécurité globale ;

➔ Réfection de la chaussée pour un trafic faible TCO correspondant à une route d'accès ou de distribution secondaire correspondant à sa vocation de voie communale, véhicule léger trafic inférieur à 250 véhicules/jour, accès pompiers, poids-lourds inférieur à 12 véhicules/jour.

Concernant la section 2, la commune a déjà fait inscrire dans le schéma directeur cyclable de la CCHVC **une piste cyclable le long de la route de Romainville** et l'investissement pourra être réparti entre la CCHVC pour la partie cyclable et la commune pour la partie voirie.

Des devis du montant des travaux à réaliser doivent nous être remis à la fin du mois de janvier, nous connaissons alors la somme à exposer pour réparer cette voie.

Cette somme aura nécessairement un impact sur les finances de la commune, donc conduira à une augmentation du taux d'imposition de taxes foncières puisque c'est, depuis la disparition de la taxe d'habitation, la seule ressource financière que la commune peut librement augmenter, ou diminuer.

Fort de ces informations nous devons alors, en toute connaissance de cause, décider de faire ou de ne pas faire.



Pistes cyclables

Pour rappel, la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) est engagée, depuis plusieurs années, dans une politique de développement de l'offre des liaisons douces, notamment pour garantir les liaisons entre les centres bourgs et leurs commerces et équipements structurants (écoles, collèges, lycée, piscine intercommunale), les liaisons entre les communes

membres et leurs hameaux et aussi afin d'assurer les liaisons des itinéraires cyclables communautaires avec les aménagements des territoires voisins.

À ce titre elle a défini un plan stratégique pour les pistes cyclables afin d'améliorer et encourager la pratique du vélo dans les années à venir.

La CCHVC, lauréate de l'appel à programme national pour le développement des voies cyclables, vient d'obtenir une subvention d'un montant de 9 M€. C'est le bureau d'étude Ingérop qui a aidé à concevoir le schéma directeur cyclable et le bureau d'étude Techniroute qui accompagne la réalisation des études préliminaires, les cahiers de charges techniques.

Plusieurs chemins ont déjà été aménagés.

La commune de Milon a demandé que soient inscrites dans le schéma directeur :

- L'étude d'une liaison située route de Chevreuse entre Milon et Chevreuse ;
- L'étude et la réalisation de la voie cyclable située route de Romainville entre le cœur du village et le carrefour avec la route de Beaugard permettant ainsi de rejoindre le réseau cyclable de Magny-les-Hameaux déjà largement développé.



Pour rester connecté(e)s, optez pour la **fibre** maintenant !

La commercialisation du cuivre dans les Yvelines bientôt à l'arrêt

L'opérateur Orange, supervisé par l'ARCEP, a pris la décision d'arrêter la commercialisation du cuivre sur l'ensemble du territoire national à compter de fin 2025.

Les abonnés actuels pourront toutefois continuer à utiliser leur ADSL jusqu'à la date correspondante à l'arrêt technique lequel sera progressif et s'étalera jusqu'en 2030 en fonction des différentes communes. La situation pour chaque commune risque donc d'être différente, soyons vigilants.

Au cours du troisième trimestre 2024, par exemple, un total de 7 millions de nouveaux foyers en France, dont 25 000 sur le réseau Yvelines Fibre, seront sélectionnés pour un arrêt complet du réseau cuivre d'ici la fin 2027. Votre mairie vous tiendra informée sur l'avancement du programme.

Attention, concernant Milon :

Les deux dernières lignes aériennes de cuivre situées route de Romainville et route de la Chapelle seront supprimées courant 2024. Il est important que les familles qui ne se sont pas encore abonnés à la fibre le fassent rapidement. Une communication individuelle sera faite dans ce sens.

À noter que l'ARCEP classe le réseau Yvelines Fibre parmi les meilleurs en termes de qualité à l'échelle nationale.

Pour vérifier votre éligibilité à la Fibre, il suffit de consulter l'outil «Je suis un particulier» disponible sur le site www.yvelinesfibre.fr et de saisir votre adresse.

Défense incendie

Le réseau incendie a été mis à niveau avec les conseils du SDIS de la brigade de Chevreuse :

- Renforcement avec création d'une nouvelle bouche en haut de la route du Buisson ;
- Remplacement de la bouche de la Lorioterie ;
- Mise en place d'une signalétique ;
- Signature d'un contrat avec l'entreprise SAUR pour le contrôle annuel des bouches ;
- Ajout au contrat d'entretien de la commune du nettoyage régulier des PEI (Point d'Eau Incendie) ;
- Formation au logiciel REMOCRA qui permettra de tenir à jour la fiche de vie de chaque bouche incendie ainsi que le l'état de reconnaissance opérationnelle du SDIS et la mise à jour des données du prestataire (SAUR) chargé du contrôle ;
- Mise à jour du plan de localisation des PEI (en cours).

Le réseau incendie de Milon, qui est branché sur le réseau d'eau potable, compte désormais 10 PEI.

La prévention des incendies doit également se faire tout au long de l'année, avec notamment le débroussaillage de son jardin. Le changement climatique est un facteur aggravant car la végétation devient plus sèche. Des températures plus élevées favorisent la transpiration des plantes et la diminution de l'eau contenue dans les sols. La végétation s'asséchant, le risque de départ de feu est plus fort.

Le code forestier institue des obligations légales de débroussaillage, notamment l'obligation de débroussailler sur 50 mètres tous les abords de constructions lorsqu'elles se trouvent dans, ou à moins de 200 mètres d'une forêt ou d'un espace naturel.

Merci, cher Milonais, de nous aider à réduire le risque incendie.

Aménagements



Maîtriser le ruissellement pour prévenir les inondations, mais pas seulement !

Le ruissellement est source d'inondations, de glissement de terrain, d'érosion des sols et de ravinement...

Nous étions intervenus en 2012 pour traiter le problème du ruissellement du plateau de la Madeleine en créant, avec l'aide du PNR, une zone de rétention, ainsi qu'un aménagement du torrent de la Madeleine.

À la suite des derniers épisodes pluvieux, nous avons connu sur le plateau de Magny et de Beauregard des ruissellement provoquant des inondations sans précédent.

La commune de Magny-les-Hameaux, le SIAHVV, ainsi que le PNR, ont été saisis et une réunion avec les propriétaires devrait aboutir à un plan d'action.

Chacun chez soi ! L'infiltration des eaux de pluie à la parcelle devient la règle pour toute nouvelle construction/rénovation afin d'éviter le rejet sur la voie publique (pas de réseau de collecte des eaux pluviales, sauf route de la Madeleine et route de la Chapelle).

➔ Il convient de « gérer la pluie là où elle tombe » pour un retour vers la nappe phréatique ;

➔ La lutte contre l'imperméabilisation des sols est une des mesures pour tendre vers l'objectif « zéro artificialisation des sols » à horizon 2050

Sur ce point, Milon a pris beaucoup d'avance !



Conseil Municipal **résumé des délibérations**

Conseil municipal du 6 mars 2023

- Approbation du compte de gestion 2022.
- Approbation du compte administratif 2022.
- Affectation du résultat 2022.
- Vote du Budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve par Chapitre le budget primitif 2023 de la commune de Milon la Chapelle. Cf *tableau ci-contre*.

■ Vote du taux d'imposition des taxes directes locales. À l'unanimité des présents, le Conseil décide d'appliquer pour l'année 2023 les mêmes taux que ceux de l'exercice précédent. Cf *tableau ci-contre*.

■ Demande de subvention DETR, DSIL et Fond vert pour le remplacement des fenêtres de la mairie pour un montant de 37 697,64 € (TTC).

■ Demande de subvention DETR pour l'acquisition de matériel informatique pour un montant de 2 000 € (TTC).

■ Élection des représentants du PNR.

■ Désignation des représentants SIAHVY pour la CCHVC.

■ Désignation des personnes chargées des OM (ordures ménagères).

■ Élection des représentants au conseil de la CCHVC.

■ Inscription d'itinéraires dédiés à la pratique des sports et loisirs de nature au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée (PDIPR).

- Le PDIPR a pour objectif général de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée et des sports de nature ;
- Le PDIPR établit une forme de protection légale du patrimoine des chemins, en garantissant la continuité des itinéraires de randonnée et des sports de nature et en conservant les chemins ruraux.

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Chap. 11 « charges à caractère général »	93 081,12 €	
Chap. 12 « charges du personnel »	71 225,88 €	
Chap. 014 « atténuation de produits »	78 176,00 €	
Chap. 65 « autres charges de gestion »	37 028,11 €	
Virement à la section investissement	77 763,31 €	
Total Dépenses Fonctionnement	357 274,42 €	
Chap. 70 « produits des services »		43 857,10 €
Chap. 73 « impôts et taxes »		272 376,53 €
Chap. 74 « dotation, subvention »		34 616,60 €
Chap. 75 « Autres produits de gestion courante »		6 424,19 €
Total Recettes Fonctionnement		357 274,42 €

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Chap. 21 « immobilisations corporelles »	67 394,57 €	
Chap. 23 « immobilisations en cours »	640 459,30 €	
Restes à réaliser	1 844,00 €	
Total Dépenses Investissement	709 697,87 €	
Chap 021 « virement de la section fonctionnement »		77 763,31 €
Chap. 10 « Dotations Fonds divers Réserves »		99 069,38 €
Chap. 13 « Subventions d'investissement »		412 684,05 €
Chap. 21 « Immobilisations corporelles »		8 935,29 €
Chap. 001 « solde exécution investissement reporté »		99 590,84 €
Restes à réaliser		11 655,00 €
Total Recettes Investissement		709 697,87 €

	Taux votés	Taux votés	Bases estimées	Produits Estimés
Taxes	2022	2023	2023	2023
TFB	16,73 %	16,73 %	937 000 €	156 760 €
TFNB	31,13 %	31,13 %	23 400 €	7 284 €
TH	9,52 %	9,52 %	207 239 €	19 729 €
CFE	16,85 %	16,85 %	47 100 €	7 936 €
Total des produits estimés				191 709

- Autorisation de partage de la taxe d'aménagement à la CCHVC.
- Fongibilité des crédits dans le cadre de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Conseil municipal du 9 juin 2023

■ Demande de subvention régionale pour le remplacement des fenêtres de la mairie pour un montant de 37 697,64 € (TTC).

■ Élection des représentants aux commissions de la CCHVC.

■ Accord pour la signature d'un avenant n° 1 au marché « maintenance et travaux de gros entretien sur les installations d'éclairage public, éclairages sportifs, pose et dépose des illuminations » avec la société Prunevieille pour 4 passages annuels (1210,66 € HT/an).

■ Désignation d'un référent déontologue des élus.

■ Modification des statuts de la CCHVC (mandat d'ouvrage, mise à disposition de service communs, mutualisation et groupements de commandes).

■ Adhésion au groupement de commandes pour les travaux de rénovation et modernisation du patrimoine d'éclairage public.

■ Signature d'une convention définissant l'intervention de la CCHVC dans le groupement de commandes pour les travaux de rénovation et modernisation du patrimoine d'éclairage public.

■ Suppression du poste d'adjoint au Maire.

■ Mise en œuvre d'amendes administratives pour sanctionner les dépôts de déchets sur la

commune. Le montant de l'amende, est fixé à 1 000 € pour un dépôt, abandon ou déversement, en lieu public ou privé par un particulier.

■ Inventaire des chemins ruraux.

Conseil municipal du 18 décembre 2023

■ Décision modificative mouvement du chapitre 11 au chapitre 12 pour un montant de 21,78 €.

■ Acquisition du terrain d'emprise du château d'eau sur Milon la Chapelle. Le conseil d'administration de la Fondation Anne de Gaulle, propriétaire de la parcelle A352 à Milon la Chapelle a donné son accord pour céder ladite parcelle pour un montant de 700 €.

■ Autorisation cession d'une parcelle cadastrée A354 à Mme Antoine. Le Conseil décide de céder à Mme Antoine la parcelle 354 de la section A pour un montant de 500 €.

■ Autorisation retrait de communes du groupement de commandes pour le marché public de rénovation/modernisation du patrimoine d'éclairage public CCHVC : en occurrence, le retrait des communes de Choisel et de Saint Lambert des Bois.

Questions diverses

Le Maire informe que les arrêtés de circulation de limitation à 30 km/h seront actualisés route de la Madeleine et sur la RD46 en venant de Chevreuse.

Quelques rappels utiles

■ Coupes privées d'arbres

Conformément, au PLU, il est interdit de couper un ou plusieurs arbres sur sa propriété sans autorisation préalable de la mairie.

■ Recensement

Bientôt 16 ans, pensez au recensement. Tous les jeunes garçons et filles de 16 ans doivent dans le premier trimestre qui suit, se faire recenser en mairie. Cela vous permet de vous inscrire en vue de votre convocation à la journée, défense et citoyenneté (JDC) obligatoire. L'attestation reçue à l'issue de la JDC peut vous être demandée pour passer certains examens et concours de l'État.

■ Collecte des déchets

Merci de respecter les jours de sortie des containers : vert et jaune le lundi, marron le jeudi.

■ INFO MILON via mail

Afin de recevoir les informations essentielles et connaître les événements à venir, n'oubliez pas de vous inscrire à la mairie si ce n'est pas déjà fait.

■ Nous vous invitons à consulter le site internet de Milon pour retrouver toutes les informations du village :

www.milon-la-chapelle.fr

Tous les comptes-rendus sont consultables dans leur intégralité sur milon-la-chapelle.fr > Vie municipale > Délibérations & arrêtés



295

Recensement des habitants de Milon

Le recensement de la population de notre commune Milon la Chapelle a eu lieu du 19 janvier au 17 février 2023. Cette opération de recensement légale et obligatoire a lieu tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants. L'enjeu est de taille car la dotation de l'État au budget de la commune (Dotations générales de fonctionnement) dépend du nombre d'habitants déclarés.

La population de Milon est de 295 personnes (289 en 2017).

On y compte 127 logements dont 8 résidences secondaires.



Urbanisme : quelles formalités respecter à la fin des travaux ? Qui contrôle leur conformité ?

Vous venez de terminer vos travaux suite à l'accord obtenu pour un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux (avec création de surface ou changement de destination), une **déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux** (Daact) doit être adressée au service urbanisme de la mairie pour signaler la fin des travaux (Cerfa n° 13408*05).

La mairie a trois mois pour contester la conformité des travaux.

Le service urbanisme de la mairie peut se rendre sur votre terrain afin de constater que les travaux réalisés sont conformes à ceux indiqués dans l'autorisation d'urbanisme.

Si la conformité des travaux n'est pas contestée, vous pouvez demander au service urbanisme de vous fournir une **attestation certifiant que les travaux sont conformes** à l'autorisation d'urbanisme. Elle est délivrée sous 15 jours.

Vous avez également **90 jours** après la fin des travaux pour **déclarer au centre des impôts** les constructions ou changements que vous avez réalisés. Pour cela, il faudra adresser un formulaire de déclaration au centre des finances publiques dont dépend le logement :

- pour une construction individuelle : *le formulaire H1,*
- pour l'aménagement ou la transformation d'une construction existante : *le formulaire IL.*

Cette déclaration permet au centre des impôts de recalculer le montant de votre taxe foncière et de votre taxe d'habitation.



Gestion en ligne du cimetière

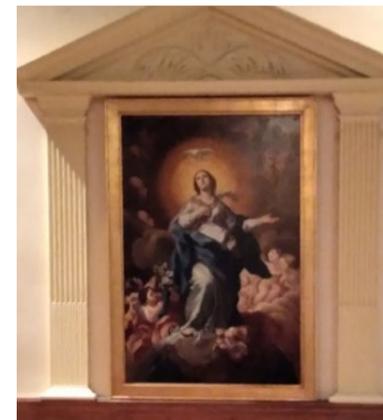
Afin de faciliter toutes les tâches administratives liées à la gestion du cimetière, la commune a fait l'acquisition d'un logiciel et réalisé un plan par le géomètre, désormais intégré dans l'outil.

Vous pouvez consulter le site du cimetière de Milon, à l'adresse ci-dessous ou en scannant le QR code.

<https://cimetiere.gescime.com/milon-la-chapelle-cimetiere-78470>

Vous y retrouverez toutes les informations relatives à vos concessions, les sépultures ou le nom d'un des défunts. Vous pouvez également, par le biais de cet outil, nous faire part de vos questions.

Attention, toutes les concessions ne sont pas encore enregistrées et n'hésitez pas à contacter Audrey Salingue pour contribuer à ce travail fastidieux de recherche.



Contribuer à la restauration du tableau de l'Immaculée conception de l'église de Milon

L'Assomption de la Très Sainte Vierge (signé SMZ), ce magnifique tableau de 1855 conservé dans notre chapelle, a fait l'objet d'une étude préalable à sa restauration par le pôle patrimoine d'IngénierY. Celui-ci a bien confirmé la nécessité d'un traitement du support, et donc de sa dépose pour un travail en atelier.

IngénierY a assuré la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération (rédaction du cahier des charges, sélection du prestataire, suivi et réception des travaux). Le tableau a été restauré par l'atelier de L'Aube (mandataire) et l'atelier Seigneurie (cotraitant). Nous avons reçu un rapport complet de sa restauration.

Le coût de la restauration s'élève à 8 160 € TTC. Le Département prend en charge 65 % (5 304 €). Nous lançons un appel aux dons afin d'aider la commune à financer ce travail de qualité qui vient embellir notre chapelle.

Si vous souhaitez y contribuer, nous vous invitons à remplir le bulletin sur www.epvc.fr/servir/arcatures/bulletin_d_adhesion en mentionnant que votre don soit spécifiquement affecté à la restauration du tableau de l'Immaculée conception de l'église de Milon. Votre don est déductible fiscalement.

L'association Arcatures fondée en 2009 a pour but d'assurer par tous les moyens de droit et de fait la mise en valeur des églises, du

patrimoine architectural, culturel et religieux sur les sites de l'ensemble paroissial de la Vallée de Chevreuse*. Plus d'information sur le site de l'association www.epvc.fr/servir/arcatures.

Nous remercions très chaleureusement les Milonais pour leur générosité.

Accès au
formulaire
de don



(*) comprenant actuellement Cernay-la-Ville, Chevreuse, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Milon-la-Chapelle, Saint-Forget, Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Senlisse.



Tout savoir sur la chasse

La chasse en France est gérée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et a pour objectif de :

- Préserver la faune et la flore,
- Réduire les dégâts sur les terrains agricoles,
- Limiter les accidents avec les véhicules.

En Île-de-France, la chasse dans les forêts publiques est interdite durant le week-end et les vacances scolaires.

Des chasses peuvent cependant avoir lieu sur des terrains privés (boisés ou agricoles) entre le 17 septembre 2023 au 29 février 2024.

Les jours de chasse, des panneaux « chasse en cours » sont disposés en périphérie des secteurs concernés. **Les promeneurs sont alors invités à ne pas pénétrer dans ses zones.**

Nous avons rencontré les présidents des chasses de notre

territoire afin de leur rappeler ces règles.

Le calendrier des chasses sur les sites du département est affiché en mairie. Pour info, celles-ci sont programmées le 30 janvier et 13 février 2024. Nous vous invitons à consulter le tableau car les dates évoluent.

Concernant les chasses en propriété privée, les propriétaires doivent s'assurer du respect des règles et prévenir le voisinage directement impacté.

État civil

Naissance :

Etienne Salingue né le 16/11/2022

Décès :

Mme Marie-Hélène Négron le 17 novembre 2021

M. Roger Feuillard le 6 mars 2022

Mme Brigitte Blavier le 26 juin 2022

Mme Thi My Chau Pham le 2 août 2022

M. Gérard Blavier le 23 octobre 2022

Mme Annick Delvinquière le 3 octobre 2023

M. Gérard Fleurigeon le 27 décembre 2023

Mariages :

M. Arnaud Lessire et Mme Caroline Delvaille le 30 avril 2022

M. Romain Léger et Mme Lucie Daumen le 16 juillet 2022

M. Lucas Chartier et Mme Juliette Volland le 18 octobre 2022

Pacs :

M. Chris Arridi et Mme Jade Fazil le 31 octobre 2023

Nouveaux arrivants à Milon la Chapelle

M. Salabert et Mme Antoine

M. et Mme de Courtois

M. Arridi et Mme Fazil

Urgences

- Samu 15
- Pompiers 18
- Centre anti-poison 01 40 05 48 48
- Gendarmerie de Magny-les-Hameaux
01 30 52 07 94
- Police secours 17

Santé

- Médecins de garde 15
- SOS Médecins Yvelines 01 39 58 58 58
- Urgences dentaires 01 39 51 21 21
- SOS Psychiatrie 01 40 47 24 24
- SOS Dépression 01 40 47 95 95
- Tabac Info Service 3989
- SOS Vétérinaires 01 47 46 09 09

Dépannage Eau - Électricité - Gaz

- Électricité - ENEDIS 09 726 750 78
- Gaz - GRDF 0800 47 33 33
- Eau - SAUR 01 77 78 80 09